

Depuis 2007, le musée d'Aquitaine organise tous les deux ans un colloque international dans le cadre des commémorations de la journée du 10 mai sur les mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Cette 5<sup>e</sup> édition des Rencontres atlantiques, organisée avec le Centre international de recherches sur les esclavages (CIRES), traitera de façon croisée et renouvelée la question des engagés.

À mesure que le travail servile, l'esclavage et le commerce d'êtres humains furent peu à peu interdits par les différentes puissances coloniales et impériales, surgirent des projets prônant le recours à l'engagisme. Il s'agissait d'introduire des travailleurs extérieurs de statut juridique libre, ayant avant leur départ conclu un contrat les engageant à travailler pour un employeur dans la colonie d'arrivée pour une période déterminée de plusieurs années.

Fortement inspirés par l'engagisme mis en place aux Amériques dès le XVII<sup>e</sup> siècle, ces projets s'en distinguent, notamment en ne s'adressant quasi-exclusivement qu'à des populations non-européennes. Le recours à ce nouveau type de main-d'œuvre ne cessa de prendre de l'ampleur tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et perdura jusqu'aux lendemains de la Première Guerre mondiale.

La 5<sup>e</sup> édition des Rencontres atlantiques a pour ambition de contribuer à dépasser une historiographie de l'engagisme trop souvent cloisonnée par empire, colonie ou groupe d'engagés. Seront ainsi réunis les spécialistes travaillant sur différentes régions, périodes et problématiques, pour permettre des réflexions comparatives, croisées et plus globales sur les multiples questions que soulève l'engagisme.

*Céline Flory, coordinatrice scientifique des 5<sup>e</sup> Rencontres atlantiques*  
*François Hubert, directeur du musée d'Aquitaine*

## Lundi 11 mai

Auditorium du musée d'Aquitaine

9 h / Accueil des participants

9 h 20 / Ouverture des 5<sup>e</sup> Rencontres Atlantiques  
Allocution de François Hubert, directeur du musée d'Aquitaine  
Introduction de Céline Flory, *Engagismes et engagés au cœur des empires coloniaux*

### L'ENGAGISME DANS L'ATLANTIQUE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Présidente de séance : Virginie Chaillou  
(Université de Nantes, CRHIA, ENHE)

10 h / Tristan Franconville (Université de Rouen, GRHIS), *Engagés-flibustiers au départ de Dieppe durant la deuxième moitié du 17<sup>e</sup> siècle*

10 h 30 / Manuel Marie-Luce (Université de Saint-Etienne, ISTHME), *Engagisme, répression religieuse et refuges américains : la situation particulière des réformés des Petites Antilles françaises au 17<sup>e</sup> siècle*

11 h / Pause

11 h 20 / Elodie Peyrol-Kleiber (Université de Poitiers), *Les différentes formes d'engagisme dans le nord de l'Amérique et aux Antilles anglaises, 17<sup>e</sup> – 19<sup>e</sup> siècles : transformations ou innovations ?*

11 h 50 / Discussion

### TEMPS ET ESPACES DE L'ENGAGISME : XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> SIÈCLES

Président de séance : Antonio de Almeida Mendes (Université de Nantes, CRHIA, STARACO)

14 h / Laurence Brown (Université de Manchester, ESRC-CoDe), *Mapping the Globalisation of Indenture*

14 h 30 / Virginie Chaillou (Université de Nantes, CRHIA, ENHE), *L'engagisme africain et indien dans l'océan Indien occidental au 19<sup>e</sup> siècle : un enjeu économique et diplomatique entre les puissances européennes*

15 h / Discussion

15 h 30 / Pause

15 h 50 / Eric Tuncq (Université de Toulon, centre J-Cl. Escarras), *Législation comparée et droit colonial des engagés en Afrique (1884-1910/1913). Les voies de protection juridique et leurs modèles (État indépendant du Congo, Ausland allemand). Summum jus, summa injuria ?*

16 h 20 / Anne-Claire Faucquez (Université Paris II Panthéon-Assas), *Esclaves et engagés dans le New-York néerlandais du 17<sup>e</sup> siècle : des statuts distincts ou non encore définis ?*

17 h / Discussion

## Mardi 12 mai

Pôle juridique et judiciaire de l'université de Bordeaux

9 h 30 / Accueil

### VOIX ET TRAJECTOIRES D'ENGAGÉS

Président de séance : Jean-François Klein  
(Université de Nantes, CRHIA)

10 h / Céline Flory (CNRS, Mondes Américains, CIRESC), *Entre négociations et affrontements : les multiples voix/voies de la contestation de l'engagisme en Guyane française*

10 h 30 / Satyendra Peerthum (Aapravasi Ghat Trust Fund), *"By the Sweat of their Brows": The Tribal Origins, the Trauma of the Middle Passage, Identity Formation, Resistance, Resilience, and the Case-Studies of the Experiences of the Mauritian Liberated Africans (1856-1904)*

11 h / Discussion

11 h 15 / Pause

11 h 30 / Myriam Paris (Université Paris 8, CRESPPA-LabTop), *Esclaves, affranchies et engagées : mutations des politiques sexuelles dans les régimes plantocratiques au tournant de l'abolition de l'esclavage (La Réunion, 1830-1880)*

12 h / Discussion

### HÉRITAGES ET MÉMOIRES DE L'ENGAGISME

Président de séance : Laurence Brown  
(Université de Manchester, ESRC-CoDe)

14 h / Khal Torabully (sémiologue et écrivain), *Coolitude, engagisme, poétique comparatiste pour un humanisme de la diversité*

14 h 30 / Léna Loza (Université de Toulouse-Jean Jaurès), *Regards croisés sur l'engagisme indien et son héritage dans la Caraïbe anglophone*

15 h / Mathieu Claveyrolas (CNRS, CEIAS, LAM), *Être descendant d'engagé à Maurice : l'Inde, la plantation et la nation*

15 h 30 / Discussion

15 h 45 / Pause

16 h / Antonio de Almeida Mendes (Université de Nantes, CRHIA, STARACO), *Conclusion et perspectives. L'engagisme : une histoire coloniale ?*

16 h 30 / Discussions conclusives

# Lundi 11 mai matin

## musée d'Aquitaine

### L'ENGAGISME DANS L'ATLANTIQUE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

#### Tristan Franconville

##### *Engagés-flibustiers au départ de Dieppe durant la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*

*Tristan Franconville est doctorant en Histoire à l'Université de Rouen au sein du laboratoire GRHIS. Il travaille sur le commerce dieppois durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, suite à un mémoire effectué à partir des papiers Le Ber, intitulé « Les alloués pour les Antilles au départ de Dieppe (1654-1686) »*

À Dieppe, on parle plus aisément d'alloués que d'engagés, soit de locatus et de conducto, de gens à gages et de mercenaires. Ainsi, nous trouvons dans les actes de cette ville des séries surprenantes d'engagements liés aux différents conflits qui parcourent les Antilles françaises durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. S'il est difficile de cerner l'ensemble des professions des engagés, des pics de recrutement à des périodes précises laissent supposer qu'on ne s'engageait pas uniquement à Dieppe pour aller bâtir ou travailler sur les plantations, mais aussi pour servir, par les armes, les intérêts des habitués.

Ainsi on trouve d'importantes vagues d'engagements au départ de Dieppe pour Saint-Domingue et l'île de la Tortue, toujours liées à des phases de reconquête ou à des faits d'armes de la flibuste, et qui posent la question de la participation d'engagés. En 1657, si la plupart des contrats sont passés en livres tournois, on voit apparaître le premier contrat de valet de boucanier payé avec un fusil et des munitions et le premier contrat passé en pièces de Huit. Si la majorité des gages, en argent de France, montre un investissement certain des marchands dieppois dans la colonie reconquise, on notera d'une part, étant donné que la majorité des alloués est engagée par des colons associés, et donc *amatelotés*, qu'il ne s'agissait pas d'aller s'installer dans des habitations confortables, mais sans doute plus dans des *boucans* et *ajupas*, ce que semble aussi confirmer la seule profession indiquée; d'autre part, que le contrat passé en pièces de Huit pourrait passer comme une résultante de la reconquête et de la prise de monnaie espagnole puisqu'il est spécifié que l'alloué sera « payé auxdites isles, lesdits 3 ans expirés », ce qui laisse supposer que celui-ci touchera sa part après le pillage. Dans les années suivantes, jusqu'en 1668, les contrats de servants-boucaniers et ceux passer en pièces de Huit vont alors dominer tous les engagements de Dieppe pour Saint-Domingue et la Tortue. Si la confusion entre boucaniers et flibustiers n'a plus besoin d'être expliquée, les premiers s'associant en compagnie, d'une douzaine d'individus ou plus, pour aller faire de la flibuste entre deux parties de chasse, on peut alors se demander quel fut le rôle de leurs servants lors de ces activités de pillage. Ainsi l'impressionnante quantité de gages payés en pièce

de Huit, entre 1667 et 1669, demande un éclaircissement. Si, dès l'année suivante, les gages prédominants pour Saint-Domingue sont supplantés par les traditionnels 300 livres de petun, ce qui indique que la sédentarisation des habitants est en marche, cinq ans plus tard, en 1674, en pleine guerre de Hollande, un nouveau type de contrats domine tous les autres et pose une nouvelle fois la question des engagements pour la flibuste: les contrats sans gages indiqués.

Ce type de contrat, à destination de Saint-Domingue, supplante tous les autres à Dieppe entre 1674 et 1679; et parmi ceux-ci on trouve le cas extraordinaire d'un contrat passé le 17 mars 1678 par Jacques Cauderon, bourgeois de Dieppe qui « s'engage à N. Bodin, sieur de Saint-Mans de Dieppe, pour le servir ou ses préposés à Saint-Domingue soit en flibuste ou à la chasse » sans qu'aucun gage ne soit indiqué.

Il n'est cette fois plus question de gages prévus d'avance, qu'il s'agisse d'une arme ou d'argent espagnol. Ainsi pour comprendre sur quelle base l'engagé a pu être payé, il faut se tourner vers un principe évident de la flibuste: sans butin il ne peut y avoir de solde, comme le confirme un édit de Richelieu signalant que « tout matelot ou tout passager aidant à la capture d'un bâtiment avait droit à une part dans le bénéfice provenant de cette prise ». Que peut-on alors dire des 264 autres contrats d'engagés passés à Dieppe pour Saint-Domingue et l'île de la Tortue et dans lesquels aucun gage n'est indiqué? Nous ne pouvons déclarer qu'il s'agit exclusivement de contrats de flibustiers, mais l'étude des autres cas de contrats sans gages indiqués nous poussent encore une fois vers cette hypothèse.

Ainsi, les cas de recrutements pour servir sur des navires, qui partent officiellement en campagne de pêche, bien souvent à la Tortue (étrangement une activité fortement prisée par les flibustiers) alors que les recrues sont parfois des nobles ou des maîtres d'arme, mais aussi des capitaines de navire et des mariniers.

Encore une fois, nous sommes obligé de supposer que la solde des engagés dépendra des prises, et surtout, nous pouvons voir dans ce cas l'exemple d'une autre forme de flibuste: la "petite flibuste" ou "flibuste de commerce", pratiquée depuis les ports de France et qui consiste à envoyer des navires d'Europe pour trafiquer et piller aux Antilles.

S'il est impossible de recenser l'ensemble des engagés partis de Dieppe qui servaient dans la flibuste, dans la mesure où, plus qu'une profession, il s'agissait d'une activité nécessaire, il ne faut non plus voir dans l'ensemble des engagés arrivés à Saint-Domingue des défricheurs ou des planteurs. La majorité des maîtres sur place étant des boucaniers, pratiquant la chasse, certes tâtant parfois la culture du tabac, ils pratiquent aussi la flibuste. Il est donc inconcevable qu'ils la pratiquent, comme leurs deux autres activités, sans leurs valets, ce qui n'est pas sans remettre en cause le mythe de la République des flibustiers et de l'égalité entre Frères de la Côte.

Finalement, s'engager en France n'est pas uniquement un acte de servitude, mais aussi un choix d'aventure face aux risques de la mer et de la guerre, avec l'espoir de faire fortune en pillant, c'est-à-dire en devenant flibustier.

### **Filibusters-servants from Dieppe during the second half of the 17<sup>th</sup> century**

In Dieppe, as a rule they talk rather about *alloué* than *engagés*, or *locatus* and *conducto*, hired hands and mercenaries. Thus, in the records of this city, we find, on top of classical contracts from *engagés*, as described by Gabriel Debien, surprising series of engagements of *alloués* related to the various conflicts that took place in the French West Indies in the second half of the seventeenth century. If it is difficult to figure out all occupations of the *engagés*, but recruitment peaks at specific times suggest they did not hire only in Dieppe to go build or work on the plantations, but also to serve, armed if necessary, the interests of the settlers. So we find important waves of recruitment from Dieppe to Santo Domingo and the island of Tortuga, always related to phases of reconquering or filibuster's actions, and raise the question of *engagés* participating therein. In 1657, if most contracts are done in pounds, we see appear the first contract for a servant-buccaneer, paid with a gun and ammunition, and the first contract in Piece of Eight. If the majority of pledges, in silver from France, show an certain investment of merchants from Dieppe in the reconquered colony, it will be noted on the one hand, given the fact that the majority of servants were hired by associated settlers, so *amatelotés*, that they were not going to settle in comfortable homes, but without any doubt more in the *boucans* and *ajupas*, that also seems to confirm the only profession indicated; on the other hand, the contract in Piece of Eight could be seen as a result of the conquest and the Spanish currency gain, since it is specified that the servant will be "paid at the islands, three years expired", which suggests that he would receive his share after the looting.

In the following years, up until 1668, the contracts of servant-buccaneers and those passed in Piece de Huit will then dominate all Dieppe engagements for Santo Domingo and Tortuga. The confusion between buccaneers and filibusters does no longer need to be explained, with the first-mentioned teaming up, from a dozen or more individuals to partake in the buccaneering between two hunting parties, then one could ask what the role of their servants was, in these looting activities. Also, the impressive amount of wages paid in Piece of Eight, between 1667 and 1669, demanded further explanation.

However, the following year, the prevailing wages to Santo Domingo were pushed aside by the traditional 300 pounds of tobacco, indicating that the settlement of the inhabitants had started. Nevertheless, five years later, in 1674, whilst in full war with Holland, a new type of contracts dominated all others and once again raises the issue of engagements for filibustering: contracts without stated wages.

This type of contract, when headed to Santo Domingo, pushed aside all others in Dieppe between 1674 and 1679; and among them we find a case of an extraordinary contract dated March 17, 1678 by Jacques Cauderon, citizen of Dieppe "engages to N. Bodin, Sieur de Saint-Mans de Dieppe to serve him or his employees at Santo Domingo either filibustering or hunting", with no wages shown.

This time there is no indication whatsoever of any wages in advance, be it a weapon or Spanish silver.

So to understand on what basis the servant could be paid, we must turn to a clear principle of filibusters: with no booty there can be no salary, as confirmed by a Richelieu edict stating that "any sailor or passenger, assisting in the capture of a ship, was entitled to a share of the profit from that capture".

What do we know of the 264 other contracts of servants made up in Dieppe, for Santo Domingo and Tortuga, in which no wages are specified? We can not say for sure, that those are exclusively filibuster-contracts, but the study of other contracts without wages specified push us once more time to this hypothesis.

So, cases of recruitment to serve on ships which officially went fishing, often on turtle (strangely enough an activity, highly recommended by filibusters) while recruits are sometimes nobles or fencing instructors, but also ship's captains and sailors.

Again, we are forced to assume, that the salary of the servants will depend on the loot, and above all, in this case we notice an example of another form of filibustering: the "small filibust" or "trading filibust", carried out from the ports of France, consisting of sending ships from Europe to traffic and plunder in the West Indies. So, if it is impossible to categorize all the "hired hands" that left from Dieppe, serving as filibusters, to the extent that, more than a profession, it concerned a necessary activity, it is also incorrect to consider the joint servants, which arrived in Santo Domingo, as land-clearers or planters. The majority of masters on site being buccaneers, practicing hunting, admittedly sometimes trying out the cultivation of tobacco, they also practiced filibustering. So it is inconceivable that they practiced it, like they practiced their other two activities without their lackeys, which is not without endangering once more the myth of the Republic of buccaneers and equality between the brothers of the Coast.

Finally, engaging in France is not just an act of compliance, but also a choice for adventure, for the risks of the sea and of the war, hoping to make a fortune by plundering, or rather, by becoming filibuster.

## Manuel Marie-Luce

### **Engagisme, répression religieuse et refuges américains : la situation particulière des réformés des Petites Antilles françaises au 17<sup>e</sup> siècle**

Manuel Marie-Luce est docteur en Histoire moderne à l'université de Saint-Etienne au sein de l'ISTHME. Ses thèmes de recherche portent sur l'expansion française dans les Amériques. Il travaille aussi sur l'exclusif, l'interlope et sa répression. Il s'intéresse à la diversité des populations coloniales dans les Antilles et la Guyane, leurs migrations et relations à la législation coloniale (Code noir, cours souveraines...). Il travaille aussi sur les révoltes, séditions et Révolutions et leurs impacts. Il étudie le développement agricole avec la mise en valeur des espaces coloniaux français des Amériques et l'urbanisation. Son activité porte aussi sur les religions et leurs antagonismes (Juifs, protestants, Amérindiens, catholiques et mahométants).

La colonisation française s'appuya sur l'émigration d'une population blanche à partir de la métropole. Elle commença par s'implanter en 1626 dans l'île de Saint-Christophe. À partir de 1635, une seconde vague de colons partie à nouveau de la France s'installa en Martinique puis en Guadeloupe. Les colons se différenciaient selon leurs nations, leurs origines sociales, leurs religions, leurs sexes, âges, le statut de serviteurs ou non. Les îles étaient normalement réservées aux migrants de qualité catholique. Pourtant dès le début, il fut notifié la présence de colons protestants. Ils étaient connus sous les noms de réformés, de calvinistes ou de prétendus réformés. Depuis l'Edit d'Alès de 1629, les protestants étaient dans une situation inconfortable. L'avènement de Louis XIV ne fit qu'empirer leur situation. Plusieurs solutions furent mises en place comme l'exil suite aux emprisonnements pour arriver à l'idée simple de la persécution par la puissance catholique. Le temps des oppressions se mit en place avec les conversions forcées, les galères et les exils pour arriver à la fin de la tolérance par l'Edit de Fontainebleau en même temps que le Code Noir en 1685. Pourquoi le flot des engagés protestants ne cessait-il en direction dans les Antilles ?

### **Indentured labor, religious repression and American shelters: the particular situation of Reformed Lesser**

Antilles in the seventeenth century French French colonization leaned on the emigration of a white population from the city. She began to settle in 1626 on the island of St. Kitts. From 1635, a second wave of settlers again part of France settled in Martinique and Guadeloupe. The settlers differed in their nations, their social origins, religions, sexes, ages, the status of servants or not. The islands were normally reserved for quality Catholic migrants. Yet from the beginning, he was notified the presence of Protestant settlers. They were known as the Reformed names, Calvinist or Reformed called. Since the Edict of Alès 1629, Protestants were in

an uncomfortable situation. The advent of Louis XIV only worsened their situation. Several solutions were put in place such as exile following the imprisonment to arrive at the simple idea of persecution by the Catholic power. The time of oppression started up with the forced conversions, galleys and exiles to reach the end of tolerance by the Edict of Fontainebleau in conjunction with the Black Code in 1685. Why the flood of committed Protestants do not he kept towards the Caribbean?

## Elodie Peyrol-Kleiber

### **Les différentes formes d'engagisme dans le nord de l'Amérique et aux Antilles anglaises, XVII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles : transformations ou innovations ?**

Elodie Peyrol-Kleiber est maître de conférences en civilisation nord-américaine à l'université de Poitiers. Elle a soutenu sa thèse intitulée « Les engagés irlandais au Maryland et en Virginie : étude d'une migration atlantique, 1618-1705 » en 2012 et travaille actuellement à sa publication. Ses recherches se concentrent sur le travail non-libre dans les colonies américaines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Elle a récemment publié un article dans un ouvrage collectif : « Les engagés dans les colonies anglaises de la Chesapeake et des Antilles : des esclaves blancs ? », dans *Dynamiques Caribéennes, Pour une histoire des circulations dans l'espace atlantique (XVIII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècles)*, Jacques de Cauna et Eric Dubesset, eds., septembre 2014.

Le système d'engagisme tel qu'il a été développé dans les colonies anglaises puis britanniques dans le Nouveau Monde a été inspiré de l'apprentissage et de la *husbandry* (travail de la terre dans les campagnes anglaises) utilisées en Angleterre au XVII<sup>e</sup> siècle. Ce système a été adapté aux contextes économiques et sociaux des sociétés coloniales afin de permettre le développement économique des terres nouvellement acquises. L'utilisation croissante d'esclaves au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle pour les Antilles anglaises et plus tardivement pour les colonies continentales, a également eu de nombreux impacts sur l'importance numérique, la réglementation mais aussi la perception de ce système par les colons. Les opportunités ou au contraire les contraintes économiques et sociales au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ont donné lieu à des formes différentes d'engagisme. Cette présentation vise à analyser les transitions ou adaptations que l'engagisme a subies au cours des siècles afin de mettre à jour des articulations qui restent peu étudiées. Peut-on parler de transformations ou le système fut-il repensé de manière innovante à mesure que les colonies puis les états américains se développaient et présentaient une politique économique de plus en plus précise et donc des besoins spécifiques en main-d'œuvre ?

## **The different shapes of indentured servitude in North America and the English West Indies, 17<sup>th</sup> -19<sup>th</sup> centuries: transformations or innovations?**

Indentured servitude as developed in the English (later British) colonies in the New World was inspired by the systems of apprenticeship and husbandry used in England during the 17<sup>th</sup> century. Servitude was then adapted to the economic as well as social contexts of the different colonial societies so as to meet the needs of a rising economy, mainly agricultural. The growing use of slaves in the 1640s/50s in the West Indian colonies and later in the continental colonies, had great impacts on the numbers of indentured servants, the regulation of that system and also the perception colonists had of this scheme. The economic opportunities or shortcomings (depending on the period and the geographic areas) during the 18<sup>th</sup> century gave way to different forms of indentured servitude. This paper wishes to analyze the transitions or adaptations indentured servitude underwent during the 17<sup>th</sup>, 18<sup>th</sup> and 19<sup>th</sup> centuries so as to highlight articulations of those forms of unfree labor. Can we talk about transformations or was indentured servitude entirely rethought as the American colonies and later states developed and their economies began to specialize, therefore having specific needs regarding their labor force?

# Lundi 11 mai après-midi

## musée d'Aquitaine

### TEMPS ET ESPACES DE L'ENGAGISME : XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> SIÈCLES

Laurence Brown

#### *Mapping the Globalisation of Indenture*

*Laurence Brown est maître de conférences en histoire des migrations au sein de l'ESRC, Centre on the Dynamics of Ethnicity (CoDE) à l'Université de Manchester. Il a publié plusieurs articles sur les migrations tant anciennes que contemporaine dans les Caraïbes. Il a travaillé sur AHRC, English Heritage et HLF, des projets d'histoire publique qui vise à explorer l'expérience des Caribéens en Grande-Bretagne. Il est rédacteur en chef de la revue du CoDE qui explore les dynamiques de la diversité et les inégalités ethniques en Grande-Bretagne contemporaine et qui est disponible sur : [www.ethnicity.ac.uk](http://www.ethnicity.ac.uk)*

The migration of 1.6 million indentured workers across the British and French empires directly fueled the expansion of plantation labor regimes in the Caribbean, Indian Ocean and the Pacific during the nineteenth century. Indentured migration was legitimized as a system of free labor through its contractual nature, and by the 1860s a common form of contract had emerged that was applied across empires and ethnic groups. Drawing on new research across archival sources from Martinique, Trinidad, Mauritius, Réunion, Fiji, New Caledonia, and Queensland, this paper explores how the contracts at the heart of indentured migration schemes were fluid, contested and reshaped in diverging colonial environments. Exploring the shifting connections between these colonies reveals the convergence of imperial systems of plantation labor, and how the globalization of indenture into agrarian economies at different stages of development was always powerfully marked by disjunctures and divergent outcomes.

The indentured schemes of the nineteenth century are unique for their intrusive range of state record-keeping on recruitment, transportation, labor and repatriation. This had lead many studies to over-emphasize the role of the metropolitan State in shaping the global convergence of differing projects for migrant labor into a common form. Much less researched are the connections between colonies on the periphery of empire, such as the circulation of people (colonial administrators, planters, engineers, laborers) and ideas (colonial policies, immigration schemes, labor laws). Local sources highlight the significance of inter-colonial contacts such as during the 1867 economic crisis in Mauritius where Governor Henry Barkly sought to import labor laws from the Caribbean and drew on the livret regulations of nearby French Réunion. This trans-imperial vision was also

shared by the indentured migrants themselves, so that the first Indian arrivals in French New Caledonia having been recruited in Réunion were able to make claims based on British immigration legislation. The drivers of convergence within the British and French empires shifted from colonial initiatives to metropolitan negotiations and then back to interactions on the periphery during the nineteenth century.

Comparative histories of nineteenth century migration focused on standardized imperial statistics have rarely explored the disjunctions caused by the insertion of indentured immigrants into differing agrarian labor regimes. During the economic crisis of the 1880s, South Asian migrants was travelling to plantation economies that were in stagnation (Caribbean), decline (Mascarenes) or construction (Pacific) which produced radically different mortality rates and levels of labor conflict. Focusing on the connections between colonies on the periphery of empire, and on the relationships between forms of migration, enables a new global history of indenture and the plantation complex.

#### **Cartographier une mondialisation de l'engagisme**

La migration d'1,6 millions de travailleurs sous contrat à travers les empires britanniques et français, a directement alimenté l'expansion des régimes de travail de plantation dans les Caraïbes, l'océan Indien et le Pacifique au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. La migration sous contrat a été légitimée comme un système de travail libre de par sa nature contractuelle, et, dans les années 1860 une forme courante de contrat a émergé, qui fut appliqué au sein des empires et des groupes ethniques. S'appuyant sur de nouvelles recherches effectuées dans les archives de la Martinique, de Trinidad, de la Maurice, de la Réunion, de Fiji, de la Nouvelle-Calédonie et du Queensland, cette présentation explorera la façon dont les contrats, au cœur des projets de migrations d'engagés, étaient fluides, contestés et remodelés selon des environnements coloniaux divergents. Explorer les connections, les liens changeants entre ces colonies révèle d'une part la convergence des systèmes impériaux du travail de plantation, et d'autre part comment la mondialisation de l'engagement dans des économies agraires à différents stades de développement a toujours été fortement marquée par des disjonctions et des résultats divergents. Les projets d'engagisme du XIX<sup>e</sup> siècle sont uniques de par le nombre conséquent de sources, de registres d'Etat conservés sur le recrutement, le transport, le travail et le rapatriement. Cela a conduit de nombreuses études à trop insister sur le rôle de l'Etat métropolitain dans la mise en place d'une convergence mondiale vers une forme commune des différents projets pour les travailleurs migrants. Beaucoup moins étudiés sont les liens entre colonies de la périphérie de l'empire, comme la circulation des personnes (administrateurs coloniaux, planteurs, ingénieurs, travailleurs) et celle des idées (politiques coloniales, programmes d'immigration, lois du travail). Des sources locales mettent en évidence l'importance des contacts entre colonies, comme par exemple pendant la crise économique de 1867 à Maurice, où le gouverneur

Henry Barkly chercha à importer la législation du travail des Caraïbes et a attiré les règlements concernant le livret de la proche colonie française de La Réunion. Cette vision trans-impériale a également été partagée par les migrants engagés eux-mêmes, de sorte que les premiers Indiens arrivés en Nouvelle-Calédonie française ayant été recrutés à La Réunion ont pu faire des réclamations fondées sur la législation de l'immigration britannique. Les maîtres-d'œuvre de ces convergences au sein des empires britanniques et français se déplaçaient d'initiatives coloniales vers des négociations métropolitaines, puis retournés de nouveau vers des interactions sur la périphérie au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les histoires comparatives de la migration du XIX<sup>e</sup> siècle ont principalement porté sur les statistiques impériales standardisées et ont rarement exploré les disjonctions provoquées par l'insertion des immigrants engagés dans les différents régimes de travail agraires. Pendant la crise économique des années 1880, les migrants d'Asie du Sud se déplaçaient au sein d'économies de plantation qui étaient en stagnation (Caraïbes), en déclin (Mascareignes) ou en construction (Pacifique), ceci produisit des taux de mortalité radicalement différents ainsi que différents niveaux de conflit de travail. Mettre l'accent sur les liens entre colonies de la périphérie de l'empire et sur les relations entre les différentes formes de migration, permet une nouvelle histoire globale de l'engagisme et de la plantation.

## Virginie Chaillou

### ***L'engagisme africain et indien dans l'océan Indien occidental au XIX<sup>e</sup> siècle: un enjeu économique et diplomatique entre les puissances européennes***

*Virginie Chaillou-Atrous est chercheuse post-doctorante au Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique (CRHIA) de l'Université de Nantes. Elle coordonne les travaux de l'axe 4 (L'Europe, les Européens et le monde) du laboratoire d'excellence EHNE (Ecrire une Histoire nouvelle de l'Europe). Elle est spécialiste des circulations et des migrations forcées dans l'océan Indien occidental. Elle s'intéresse particulièrement à l'histoire des engagés africains et indiens à La Réunion au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est l'auteur de nombreux articles et ouvrages dont *De l'Inde à la Réunion, Histoire d'une transition, L'épreuve du lazaret 1860-1882* (Océan Editions 2002) et *Esclaves sous contrat, Histoire des engagés africains à La Réunion au XIX<sup>e</sup> siècle, à paraître en 2015 aux éditions Vendémiaire.**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'expansion coloniale européenne et la disparition programmée de la main-d'œuvre esclave engendrent une réorganisation du travail colonial. Les grandes puissances européennes ont alors massivement recours à une main-d'œuvre étrangère sous contrat d'engagement pour développer et assurer la prospérité économique de leurs colonies. Dans l'océan Indien

occidental, le Portugal, la France et l'Angleterre se livrent à une concurrence avérée pour obtenir des travailleurs engagés. Chacune de ces puissances est hostile à toutes opérations de recrutement qui pourrait la priver elle-même de main-d'œuvre. Face aux entraves du gouvernement britannique concernant le recrutement français en Inde, les autorités françaises se tournent activement vers le continent africain. Les Britanniques accusent alors la France de faire perdurer la traite et condamnent fermement le système du rachat préalable d'esclaves autorisé par Napoléon 3 en 1856. Ces élans philanthropiques ne raisonnent qu'avec très peu de crédibilité, les Britanniques ayant recours sensiblement aux mêmes procédés pour approvisionner leurs propres colonies. En avril 1857, le gouvernement de Londres suspend finalement l'immigration du Mozambique à Maurice et exerce des pressions sur le gouvernement de Lisbonne pour qu'il interdise les engagements pour la colonie française de La Réunion. L'arraisonnement du navire français le *Charles et Georges* par un vaisseau de la Marine Royale portugaise provoque un véritable *casus belli*. Cet incident diplomatique d'une grande ampleur contraint Napoléon 3 à mettre fin à l'émigration africaine dans les colonies françaises de l'océan indien occidental en 1859. Mais Napoléon 3 ne peut priver les colonies de main-d'œuvre et le renoncement aux Africains est subordonné à la reprise de l'immigration indienne. À la suite de longues négociations avec l'Angleterre, l'immigration africaine sert alors de monnaie d'échange pour obtenir un renouveau de l'immigration indienne et la signature des conventions franco-britanniques de 1860-1861. Ces conventions ne mettent pas fin aux incidents diplomatiques entre la France et l'Angleterre mais subordonnent le recrutement français aux exigences des Britanniques. Cette communication propose de montrer que l'histoire de l'engagisme indien et celle de l'engagisme africain dans l'océan Indien occidental sont fonction des impératifs économiques et des négociations diplomatiques des grandes puissances européennes. Elles sont également intimement liées, l'une prenant le relai de l'autre et vice versa.

### **The African and Indian indentured labour in the western Indian Ocean in the 19<sup>th</sup> century: an economic and diplomatic challenge between the European major powers**

In the 19<sup>th</sup> century, the European colonial expansion and the scheduled disappearance of the slave workforce engender a reorganization of the colonial work. The European Great powers turn then massively to a foreign workforce under contract of commitment to develop and assure the economic prosperity of their colonies. In the western Indian Ocean, Portugal, France and England are engaged in a real competition to obtain indentured labourers. Each of these powers is hostile to any operation of recruitment which could deprive itself of workforce. Facing difficulties caused by British government concerning the French recruitment in India, the French authorities turn actively to the African continent. The British government therefore accuses France of continuing the slave trade and firmly condemns

the system of slaves' preliminary repurchase authorized by Napoleon 3 in 1856. This philanthropic stand only sounds with little credibility, the British resorting appreciably to the same processes to supply their own colonies. In April, 1857, the government of London finally suspends the immigration from Mozambique to Maurice and puts pressure on the government of Lisbon so that it forbids the commitments concerning the French colony of Reunion Island. The inspection of the French ship *Charles et Georges* by a vessel of Portuguese Royal Navy causes a real casus belli. This large-scale diplomatic incident forces Napoleon 3 to end the African emigration to the French colonies of the western Indian Ocean in 1859. But Napoleon 3 cannot deprive the colonies of workforce and the renunciation of the Africans is subordinated to the resumption of the Indian immigration. Following long negotiations with England, the African immigration serves then as currency to obtain a revival of the Indian immigration and the signature of the French-British conventions of 1860-1861. These conventions do not put an end to the diplomatic incidents between France and England but subordinate the French recruitment to the requirements of the British. This communication suggests showing that the history of the Indian and African indentured labour in the western Indian Ocean depending on economic imperatives as well as diplomatic negotiations between the European Great powers. They are also closely intertwined, one constantly following each other.

## Eric Tuncq

**Législation comparée et droit colonial des engagés en Afrique (1884-1910/1913). Les voies de protection juridique et leurs modèles (État indépendant du Congo, Ausland allemand). Summum jus, summa injuria ?**

Éric Tuncq prépare un doctorat en Histoire du Droit à l'université de Toulon (CNRS, UMR 7318, Droits International, Comparé et Européen - CDPC « Jean-Claude Escarras »). Il étudie dans une approche juridique renouvelée « Les contrats d'engagés pour les Antilles au XVII<sup>e</sup> siècle. Une conquête juridique et politique de la liberté » (sous la direction du Pr Laurent Reverso). ATER en Histoire du Droit à l'université de Franche-Comté, il a dispensé plusieurs enseignements magistraux auprès des 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années de Droit et d'AES. Historien de formation, il a enseigné l'Histoire Moderne (Université de Reims-Champagne-Ardenne), en assurant notamment les cours magistraux et TD sur « La Renaissance des années 1470 aux années 1560 », pour les concours de l'enseignement. Il a publié plusieurs articles d'histoire socio-institutionnelle aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, en particulier sur la Chambre des comptes de Normandie et son personnel au Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France (Bercy) et dans les Cahiers du CRH (EHESS-CNRS).

Le paradoxe est grand à considérer la réglementation de la main-d'œuvre africaine dans les colonies allemandes ou du Congo pour des années où tous s'accordent à reconnaître sa non application voire son inexistence. Dans les années 1880, les contrats s'appliquent d'abord aux agents Européens ou à leurs nouveaux affidés, engagés comme gouverneurs par exemple dans l'ÉIC. Les auteurs de l'époque désignent la main d'œuvre coloniale, en empruntant leur vocabulaire aux théories raciales, plus occasionnellement au droit du travail. La barbarie allemande est unanimement dénoncée. La répression des révoltes du *Damaraland* (DSWA) en 1904 fait croire à un règne de l'arbitraire germanique en matière juridique. Propriété privée de Léopold II, le Congo connaît une dénonciation internationale pour ses atrocités contre les employés de l'État et des Compagnies. Après le *Casement Report* du Consul britannique, le Souverain accepte une commission d'enquête qui en 1905 conclut à l'inefficacité du droit dans le bassin du Haut-Congo. Le Congo belge refond la réglementation en 1910, et réaffirme les normes internationales sur la liberté du travail et la lutte renforcée contre l'esclavage (V.Vaessen, 2001). La première réglementation des territoires congolais et allemands comme l'activité judiciaire obligent à récuser l'idée d'un simple habillage juridique. Au Congo, le ministère public joue un rôle majeur, sous l'autorité du directeur de la justice, « constitué de par la loi, le tuteur des noirs » (décret de 1888). Mais la surveillance des contrats et les poursuites pénales par les substituts contre les employeurs se heurtent souvent au refus du Parquet général à Boma, « sous la haute-autorité du Gouverneur général ». Côté allemand, les condamnations des employeurs violents ne manquent pas. La loi sur l'organisation coloniale ne permet pas l'action du parquet au civil. Reste posée la question de la circulation des travailleurs entre les colonies. Venus du Dahomey, du Togo, ou d'Afrique orientale, leur recrutement reste soumis à l'autorité militaire allemande, à une déclaration administrative et contractuelle. Un nouveau règlement est pris en 1913. La France réajuste sa législation coloniale, au regard des recrutements africains, indiens ou chinois par l'ÉIC, les colonies allemandes ou portugaises. Scrutant les législations voisines, les défenseurs de l'ordre colonial, en instrumentant les droits des puissances concurrentes, répondent ainsi à leurs détracteurs. Un droit international de la main-d'œuvre s'élabore dans les colonies, riche de ses emprunts et de ses particularismes. Transposés des métropoles, les droits du travail colonial réorientent le regard sur les dispositifs européens en Afrique. Ils répondent de modèles différents (judiciaires ou administratifs) et interrogent les règles du droit positif colonial qui s'adapte. Ramené au droit des personnes - « Les nègres » sont « ignorants des règles de la procédure » -, l'exercice de la puissance publique dans des territoires aux administrations et aux juridictions insuffisantes ou confié à des compagnies concessionnaires permet l'abus de droit et la barbarie. Mais une complexité conceptuelle surgit au sein des empires coloniaux, lorsque « l'hypothèse du non-droit » (Doyen Carbonnier, 1969) rencontre un droit coutumier maintenu ou l'esclavage arabe actif aux marges de l'Afrique orientale, concurrents de la souveraineté coloniale.

### **Laws compared and laborers colonial rights in Africa (1884-1910/1913). The ways of legal protection system on hiring contracts and their models (Congo Independent State, German colonies). Extreme law, extreme injury?**

There is some paradox to study rules of native workers in German colonies in Africa or in Congo when everybody talks about their dysfunction even their non-existence. During 1880's, contracts first concern Europeans or their new supporters hired like governors for Congo Free State. To qualify colonial workforce, the authors at that time use racial theories more occasionally Labor Law lexicon. German inhumanity is universally denounced. After rebel population repression in *Damaraland (DSWA)* in 1904, these exactions credit the conviction of a German arbitrary power reign like a no law system. Congo is personal ownership of Leopold II. A British campaign leads international denunciation against the atrocities to State employees and commercial Companies workers. Following *Casement Report* of British Consul, Committee of inquiry's report published by Congo Official Newsletter in 1905 concludes law inefficiency in the Upper Congo basin. After Congo donation to Belgium, a legislation reform (1910) would be coming necessary, that will must observed more international law-abiding rules (freedom of labor, end of the slavery fought since the Berlin Conference) (V. Vaessen, 2001). First rules in Congo and German colonies like judicial activities require to a refutation of the affirmation that law system is a simply legal appearance. In Congo, district attorney has a main place, under the control Director of the Office for the Justice, "established by an Act, the Legal guardian of the Black People" (decree in 1888). But control of the contracts and criminal prosecutions by district attorneys against employers tend to face often the refusal of the chief magistrate at Boma. Crown prosecutor depends on Governor General of The Congo Free State. German employers' abuses are currently. Sentences are often pronounced. Colonial German Organization Act doesn't include the civil law for the public prosecutor. What's about the movement of workers between colonies? For those who are coming from Dahomey, Togo or Eastern Africa, their recruitment process is submitted to German military authority, an administrative declaration and a contractual clause. A new rule is delivered in 1913. France is rewriting her colonial legislation in reaction to African, Indian, or Chinese hiring process by CIS, German or Portuguese colonies. By observing neighboring legislations, protectors of colonial order answer to their critics, pointing out the contradictions of the European competing countries with their own laws. An international hiring law system is developed on the colonies with its adoptions and specificities. Transferred from mainland Europe, colonial working laws reconsider the question of the legal instruments in Africa. There are different models (judicial or administrative procedures). They question the rules of colonial positive law which is in perpetual adaptation. Compared with people's rights - "Negroes" are "ignorant of rules legal process"- the exercise of the public power in territories without administrations or courts or inadequate numbers provides abuse of rights and barbarism. And beyond in concessionary companies territories. However, there is some conceptual complexity

in each colonial empire: "no law system" hypothesis (Doyen Carbonnier, 1969) is meeting customary law maintained by colonial power or bondage in activity in Eastern Africa boundaries, in direct competition with colonial sovereignty.

### **Anne-Claire Faucquez**

#### ***Esclaves et engagés dans le New-York néerlandais du XVII<sup>e</sup> siècle : des statuts distincts ou non encore définis ?***

Anne-Claire Faucquez enseigne actuellement l'anglais juridique à l'université Paris II Panthéon-Assas. Elle a soutenu en 2011 une thèse intitulée "From New Netherland to New York: the Birth of a Slave Society 1624-1712" (sous la direction du Professeur Bertrand Van Ruymbeke de l'Université Paris VIII) qu'elle est actuellement en train de retravailler en vue d'une publication chez Les Indes Savantes (Paris). Elle s'intéresse en ce moment à la diversité des statuts juridiques des travailleurs forcés (esclaves, engagés, apprentis, soldats) dans la colonie de New York au XVII<sup>e</sup> siècle. Ses publications les plus récentes sont : une traduction d'une partie de l'œuvre de l'abolitionniste Anthony Benezet, *Some Historical Account of Guinea, its Situation, Produce, and the General Disposition of its Inhabitants. With an inquiry into the rise and progress of the slave trade, its nature and lamentable effects, Philadelphia, 1771, reprinted London, 1772, pp. 27 to 35, pp. 62-fin* ; « La Fondation de la Nouvelle-Néerlande : entre la mesure des excès et l'excès de mesures », in *RSÉAA XVII-XVII 71 (2014) : 177-192* ; et « L'esclavage en milieu urbain : le cas de New York au XVII<sup>e</sup> siècle », in *Transatlantica*, juin 2013. (<http://transatlantica.revues.org/6221>).

La Nouvelle-Néerlande, l'ancêtre néerlandais de la colonie de New York (1624-1664), s'est très rapidement distinguée par son importation d'esclaves africains deux ans après sa fondation. Ces esclaves importés par la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales, la compagnie marchande qui possédait et gouvernait la colonie, avaient la particularité d'appartenir à la compagnie et d'avoir ainsi un double statut « semi-privé » et « semi-public »<sup>1</sup>. Ainsi, ils bénéficiaient de certains droits comme celui de posséder des terres, de se marier à l'Eglise Réformée Néerlandaise, d'être entendus par les tribunaux voire même de se faire payer pour leur travail. En parallèle, la Compagnie néerlandaise fut également appel aux *engagés* ou *contractslaven* même si leur arrivée était très irrégulière. Ce phénomène peu connu poussa certains historiens comme Cornelis Goslinga à déclarer : « les Néerlandais n'eurent presque jamais d'équivalents aux *indentured servants* anglais ou aux *engagés* français »<sup>2</sup>.

1 L'historien Morton Wagman nomme ce système « corporate slavery », in "Corporate Slavery in New Netherland," *The Journal of Negro History*, Vol. 65, No. 1 (Winter, 1980): 34-42.

2 Cornelis Ch. Goslinga, *The Dutch in the Caribbean*, p.367.

Or, des études ont montré qu'entre 1629 et 1664, on peut compter environ 1 591 serviteurs sur 5 700 migrants néerlandais. Parmi ces derniers, 166 étaient au service de colons privés, 321 s'installèrent sur le *patroonschaap* de Kilian Van Rensselaer (territoire au nord de Manhattan) et 1 104 travaillaient pour la Compagnie<sup>3</sup>.

Il s'agira dans cette communication de contraster ces différents statuts de serviteurs, d'engagés, d'esclaves qui n'étaient pas encore véritablement définis au XVII<sup>e</sup> siècle. Nous nous demanderons dans quelle mesure ces employés de la Compagnie étaient privilégiés, étaient légalement distincts et si les différences raciales venaient modifier leurs droits. Par l'étude des archives judiciaires, nous montrerons la façon dont ces « serviteurs » étaient traités par les autorités coloniales et tenterons de dépeindre leur quotidien, partagé entre animosité et solidarité.

### **Slaves and indentured servants in 17<sup>th</sup> century Dutch New York : distinct or undefined statutes?**

New Netherland, the Dutch ancestor of the colony of New York (1624-1664) quickly distinguished itself through its early importation of African slaves only two years after its foundation. These slaves who had been imported by the Dutch West Indian Company, the merchant company which owned and ruled over the colony, had the privilege to belong to the Company and thus had a double status, a semi-private and a semi-public one<sup>4</sup>. As such they benefited from certain privileges such as owning land, being allowed to get married in the Dutch Reformed Church, to be heard in court and sometimes even being paid for their work. In parallel, the Dutch Company also housed indentured servants or *contractslaven* even if their arrival was more sporadic. This unknown phenomenon brought many Dutch historians like Cornelis Goslinga to declare that in the Dutch colonies there was no equivalent to the English indentured servants or the French *engagés*. Yet, some other studies showed that between 1629 and 1664, there were some 1,591 servants out of 5,700 Dutch migrants in New Netherland. Among these, 166 were in the service of individual settlers, 321 had settled in the *patroonschaap* of Kilian Van Rensselaer (a large territory North of Manhattan) and 1,104 worked for the Company. This paper aims at contrasting the various statutes of forced laborers, be they servants, indentured servants or slaves, statutes which were not yet codified in the 17<sup>th</sup> century. We shall wonder how privileged these employees of the West India Company were, how legally distinct they were and if racial differences came to modify their rights. Through the study of legal sources, we will show how these "servants" were treated by the colonial authorities and will try to depict their daily lives among other laborers, torn between animosity and solidarity.

---

<sup>3</sup> Ernst Van Den Bogaart, "The Servant Migration to New Netherland, 1624-1664", in Emmer P.C. (dir.), *Colonialism and Migration: Indentured Labour Force before and after Slavery*, Dordrecht, M. Nijhoff, 1986, p. 63.

<sup>4</sup> Morton Wagman refers to that system as "corporate slavery", in "Corporate Slavery in New Netherland," *The Journal of Negro History*, Vol. 65, No. 1 (Winter, 1980): 34-42.

# Mardi 12 mai matin

Université de Bordeaux

## VOIX ET TRAJECTOIRES D'ENGAGÉS

Céline Flory

***Entre négociations et affrontements : les multiples voix/voies de la contestation de l'engagisme en Guyane française***

Céline Flory est historienne, chargée de recherche au CNRS au sein du laboratoire Mondes Américains (UMR 8168), et membre du Centre International de recherches sur les esclavages (CIRES). Elle co-organise deux séminaires sur l'histoire du fait colonial et impérial à l'EHESS. Ses travaux portent sur l'engagisme dans la Caraïbe. Après avoir travaillé sur la migration, ses travaux se concentrent maintenant plus spécifiquement sur les processus d'insertion économique, sociale et politique des migrants sous contrat d'engagement et des générations qui leur ont succédé. Elle vient de publier aux éditions Karthala : *De l'esclavage à la liberté forcée. Histoire des travailleurs africains engagés dans la Caraïbe française au XIX<sup>e</sup> siècle. Cet ouvrage est issu de sa thèse de doctorat qui a reçu le prix de thèse de la Société des Africanistes en 2011 et celui du Comité pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage 2012.*

Quatre ans après l'abolition définitive de l'esclavage décrétée le 27 avril 1848 dans l'ensemble des territoires français, le gouvernement français, de concert avec les administrations coloniales et les grands propriétaires terriens, fait le choix d'organiser des migrations de travailleurs recrutés à Madère, en Inde, en Chine et en Afrique. Ce choix vise à contrer les revendications salariales et sociales des anciens esclaves. Dans ce cadre, de 1854 à 1859, 1 826 Africains sont conduits en Guyane selon deux procédés de recrutement et d'engagement distincts : l'un étant basé sur le volontariat et l'autre sur la coercition. Deux groupes d'« immigrants » africains - celui des engagés et celui des *rachetés* - se distinguent ainsi par la nature même de leur expérience migratoire, par leur expérience de la liberté et par leur expérience coloniale antérieure à l'engagement. Dans les quelques semaines suivant leur arrivée en colonie et durant tout le temps de leur engagement de travail, les contestations ne manquent pas de survenir sous de multiples formes. En suivant le parcours d'engagés et de *rachetés*, nous montrerons comment les « immigrants » expriment leur refus de la condition qui leur est faite et appréhendent leur nouvelle condition.

## **Between negotiations and confrontations: the multiple protestation voices / paths of indentured laborers in French Guiana**

Four years after the abolition of slavery decreed April 27, 1848, the French government, in agreement with the colonial authorities and landowners, made the choice to organize migration of workers recruited in Madeira, India, China and Africa. This choice was to counter wage and social demands of former slaves. In this context, from 1854 to 1859, 1826 Africans landed in Guyana in two distinct recruitment and indenture processes: one is based on voluntary and the other on coercion. Two groups of African "immigrants" are thus distinguished by the nature of their migration experience, their experience of freedom and their former colonial experience before indenture. In the few weeks of their arrival in colony and during the time of their indentureship, protest movements, in many forms, were constant. Following the path of *engagés* and *rachetés*, we will show how "immigrants" express their rejection of the condition imposed on them and apprehend their new condition.

## Satyendra Peerthum

***"By the Sweat of their Brows"<sup>5</sup>: The Tribal Origins, the Trauma of the Middle Passage, Identity Formation, Resistance, Resilience, and the Case-Studies of the Experiences of the Mauritian Liberated Africans (1856-1904)***

Satyendra Peerthum is a Historian and Historical Research Coordinator who is permanently based in the Research Unit of the Aapravasi Ghat Trust Fund (AGTF), under the aegis of the Ministry of Arts and Culture. In 2011 and 2014, he coordinated 2 international indentured labour conferences and the publications of AGTF. He has worked as a research consultant for the Truth and Justice Commission, the Nelson Mandela Centre for African Culture and the National Heritage Fund of Fund. He has also worked as a part-time lecturer in history at the University of Mauritius (2002-2007) and at the Charles Telfair Institute (2012-2013). He has specialized in the study of slavery, Liberated Africans, maroonage, vagrancy, the indentured labour system, non-Indian indentured workers, the Mauritian working class and cultural heritage issues in Mauritius. Mr. Peerthum has also published on the above-mentioned themes in several academic articles and books in Mauritius, the United States, South Africa, India and Zanzibar. In November 2014, his latest book entitled 'The Struggle of the Descendants of the Indentured Labourers in Early Modern Mauritius, 1921-1945' was published by AGTF and launched by the Minister of Culture.

5 Quotation from the Mauritius National Archives (MNA)/ PB 38, Letter from the Protector of Immigrants to the Governor, 21<sup>st</sup> April 1899. The Protector of Immigrants commenting on the social and economic mobility of some of the Liberated Africans between the 1860s and 1890s.

This paper provides new insights and analytical information about the origins, the trauma of their enslavement, the landing, and experiences of the Mauritian Liberated Africans during the indenture era or between 1856 and 1904. It explores the tribal and geographic origins and diversity of the Liberated Africans and the worldviews and ideology of some of the Liberated Africans in Mauritius. It takes a close look at the trauma of the enslavement of the Liberated Africans through specific case-studies of Satala and Langany and in a very limited way, its impact on their descendants. It also analyses the case-studies of other Liberated Africans such as Koomanikooa and Heviamoorima who just like Satala and Langany, through the sweat of their brows, achieved some measure of social and economic mobility and stand out in the Mauritian archival records and in nineteenth century Mauritian colonial history.

## Myriam Paris

### ***Esclaves, affranchies et engagées : mutations des politiques sexuelles dans les régimes plantocratiques au tournant de l'abolition de l'esclavage (La Réunion, 1830-1880)***

Myriam Paris est doctorante en Science Politique à l'Université Paris 8/Vincennes au CRESPPA-LabTop (UMR 7217). Elle travaille dans le cadre de sa thèse sur une généalogie des féminismes à La Réunion. Elle a notamment publié « "Nous qui versons la vie goutte à goutte" : l'Union des femmes de la Réunion face à la biopolitique coloniale », in Marc Arino, Valérie Magdelaine-Andrianjafitrimo (dir.), *Femmes des mondes créoles et émergences des revendications féminines dans les îles des Caraïbes et les îles de l'Océan Indien*, Presses Universitaires de Rennes, 2015 (à paraître). Elle est l'auteure des notices « Isnelle Amelin » et « La Réunion » dans le *Dictionnaire des féministes de 1789 à nos jours* sous la direction de Christine Bard et Sylvie Chaperon (à paraître aux PUF en 2015). Elle est directrice de publication de la revue de philosophie féministe *Comment S'en Sortir ?*, et coordonne avec Keivan Djavadzadeh le numéro inaugural « Du côté obscur : féminismes noirs » (à paraître aux éditions IX<sup>e</sup> en 2015).

Les femmes représentent environ un tiers des captifs déportés par la traite esclavagiste et moins d'un quart des migrants engagés dans les colonies de plantation. Ce sex ratio témoigne d'une politique qui organise la division sexuelle du travail et l'économie reproductive. À La Réunion, les migrantes engagées sont massivement – mais pas exclusivement – affectées au travail domestique. Cela semble perpétuer une économie reproductive qui, dans la continuité du système esclavagiste, racialise le travail reproductif et maternel de façon à majorer la longévité et la reproduction de la classe hégémonique blanche, et à minorer celles des groupes subordonnés. Quelles mutations de cette économie reproductive opèrent dans les années qui suivent l'abolition de

l'esclavage, particulièrement lorsque la plantocratie voit les obstacles se multiplier dans l'organisation du recrutement de migrant-e-s ? Comment les affranchies et les engagées sont-elles utilisées pour fixer la main d'œuvre masculine ? En abordant ces questions, cette communication tentera d'appréhender les mutations des politiques sexuelles accompagnant l'institution de l'engagisme à La Réunion.

### **Enslaved, Freed and Indentured Women: Transformations of Sexual Politics in Plantocratic Regimes during the Abolition of Slavery (Reunion Island, 1830-1880)**

Women account for about one third of captives deported by the slave trade, and less than a quarter of indentured migrants in the plantation colonies. This sex ratio is indicative of a politic that organises the sexual division of labour and the reproductive economy. In Reunion Island indentured women are massively – but not exclusively – assigned to domestic work. It seems to perpetuate a reproductive economy that, in the continuity of the slave system, racialize the maternal and reproductive work in order to increase the longevity and the reproduction of the white hegemonic class, and decrease subordinated groups. In the years following the abolition of slavery, what transformation could be noticed within the reproductive economy, particularly when the plantocracy face more and more obstacles in recruiting indentured migrants? How are these freed and indentured women used in order to stabilise the male workforce? Addressing these questions, this presentation aims to understand the changes in sexual politics that come with the institution of indentured work in Reunion Island.

# Mardi 12 mai après-midi

## Université de Bordeaux

### HÉRITAGES ET MÉMOIRES DE L'ENGAGISME

#### Khal Torabully

##### *Coolitude, engagisme, poétique comparatiste pour un humanisme de la diversité*

*Khal Torabully est le concepteur de l'humanisme de la diversité émanant de l'engagisme. Sa poétique de la coolitude est à l'étude dans diverses universités. Il a été pionnier dans ce domaine, imaginant il y a plus de vingt ans la route internationale de l'engagé classée par l'Unesco en 2014. Il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages.*

Mon intervention présentera la réalité de l'engagisme comme expérimentation de travail avec contrat au niveau international, générant des migrations, notamment indiennes et chinoises, à l'abolition de l'esclavage autour de 1834. Je signalerai le changement de statut du coolie dans la vision juridique de l'empire britannique influencée par les abolitionnistes et l'incidence de l'habeas corpus du coolie sur sa migration et ancrage économique, sociologique et anthropologique. Je m'attacherai aussi aux faits culturels, mémoriels et culturels de l'engagisme. Je rappellerai que ces facteurs historiques et anthropologiques s'articulent de facto avec une poétique de l'esclavage, que l'engagisme suit de façon chronologique. Je procéderai donc à un survol des marques comparatistes majeures de ces deux paradigmes et soulignerai la nécessité d'une évolution nécessaire pour la mise en place d'une présence autre dans les processus d'hybridations culturelles des sociétés coloniales régies par la relation maître-esclave. Cela est élaboré à l'aune d'un humanisme de la diversité qui a servi de socle au classement de la route internationale des engagés par l'Unesco en 2014. Je parlerai des possibilités que la route permettra et élargirai mon propos sur les promesses tant théoriques que sociologiques de cette ouverture vers les humanités, notamment au travers de la métaphore du corail générée par la centralité du voyage océanique des engagés ou coolies.

##### **Coolitude: indentured labor, a comparative poetics for the humanism of diversity**

My talk will present the reality of the experiment of indentured labor contract generating international migration, namely from India and China, following the abolition of slavery around 1834. I will underline the change of status of the coolie acquired in the legal outlook of the British Empire influenced by abolitionists. And bring to awareness the incidence of the habeas corpus of the coolie migration and economic, sociological and above all, cultural consequences. I will also focus on cultural, memorial and cultural facts of this "great experiment".

I will recall that these historical and anthropological factors revolve de facto with the poetics of slavery, as indentured chronologically follows it. I will therefore proceed with a comparative survey of the major features of these two paradigms and highlight the need for a necessary evolution leading to the establishment of "another presence" in the cultural hybridization process of colonial societies governed by the master-slave relationship.

Indentured labor should also be grasped as an inscription in the memory of slavery, semi-servile and bonded labor in the modern and postmodern world. It is a continuation and completion thereof, allowing one to understand contemporary forms of exploitation and intercultural dynamics.

This is linked to the elaboration of a "humanism of diversity" which served as a foundation for the inscription of the International Indentured Labour Route by Unesco in 2014. I will bring to mind the possibilities this route allows and will broaden my reflections on the sociological and theoretical avenues that this open attitude towards humanities, namely through the metaphor of the coral inspired by the centrality of the oceanic voyage of the indentured or the coolie, has given rise to.

#### Léna Loza

##### *Regards croisés sur l'engagisme indien et son héritage dans la Caraïbe anglophone*

*Léna Loza est maître de conférences en civilisation américaine à l'Université Toulouse Jean-Jaurès depuis septembre 2011. Elle est également Secrétaire de rédaction et responsable de la mise en ligne de l'Ordinaire des Amériques (ORDA), revue pluridisciplinaire quadrilingue consacrée aux Amériques. C'est au cours de sa recherche doctorale, consacrée à l'expérience migratoire des Guyaniens installés à New York, qu'elle s'est intéressée à la question de l'engagisme. Outre ces thématiques, ses publications les plus récentes concernent le processus de décolonisation en Guyane Britannique ainsi que les relations et les représentations réciproques entre Afro-Caribéens et Afro-Américains.*

L'arrivée des premiers travailleurs engagés indiens fait l'objet de commémorations annuelles diverses dans le monde anglophone. Les discours prononcés à cette occasion, dans la Caraïbe ou dans les grandes métropoles occidentales, offrent l'opportunité d'examiner le regard porté par l'élite politique et intellectuelle indo-caribéenne sur l'expérience de l'engagisme. Par ailleurs, la série d'entretiens publiés dans l'ouvrage de Frank Birbalsingh, *From Pillar to Post: The Indo-Caribbean Diaspora*, constitue un matériau riche et original invitant à explorer la manière dont des personnalités indo-caribéennes perçoivent l'insertion socio-économique de leurs ancêtres. S'appuyant sur ces sources primaires, la communication se propose d'analyser le point de vue de ces élites sur la place des travailleurs engagés indiens dans l'histoire

des territoires caribéens où ils se sont établis à partir de 1838. Elle s'intéresse, en outre, aux représentations de l'héritage laissé par ces engagés, du point de vue de leurs descendants.

### **Crossed perspectives on Indian indentureship and its legacy in the English Caribbean**

The arrival of the first Indian indentured laborers is yearly commemorated in the English-speaking world in many different ways. The addresses given on this occasion, whether in the Caribbean or in major western cities offer the opportunity to examine how the experience of indentureship is viewed by members of the political and intellectual elite of Indocaribbean stock. Moreover, the series of interviews published in Frank Birbalsingh's *From Pillar to Post: The Indo-Caribbean Diaspora* represents a rich and original material which invites us to explore how some key Indo-Caribbean figures regard their ancestors' socio-economic integration. This talk draws on these primary sources to discuss this elite's point of view on the place of Indian indentured laborers in the history of the Caribbean territories where they settled from 1838. The talk also takes an interest in the way the legacy left by these indentured immigrants is pictured by their descendants.

## **Mathieu Claveyrolas**

### **Être descendant d'engagé à Maurice : l'Inde, la plantation et la nation**

*Mathieu Claveyrolas est ethnologue, d'abord spécialisé dans l'anthropologie de l'hindouisme en Inde du Nord où il a notamment réalisé une monographie d'un temple hindou (2003, Quand le temple prend vie, CNRS Éditions) avant de se tourner vers l'hindouisme mauricien. Dans plusieurs articles (concernant les castes, les enjeux patrimoniaux ou l'autorité religieuse dans l'hindouisme mauricien), et un ouvrage en cours d'évaluation (2016, L'hindouisme mauricien. Les racines en chantier, éditions de l'EHESS.), il argumente en faveur d'une analyse de cet hindouisme mauricien via ses racines indiennes mais aussi via ses modalités d'évolution et de construction au sein de la société (de plantation) mauricienne.*

L'île Maurice est une jeune nation, indépendante depuis 1968, territoire de peuplement issu de processus migratoires plus ou moins forcés, et dont l'histoire est fortement marquée par l'engagisme.

À l'origine sans population autochtone, l'île fut colonisée par les Hollandais, puis les Français (1715-1810) et les Anglais (1810-1968). Les Français importèrent massivement des esclaves d'Afrique et de Madagascar (mais aussi d'Inde). Enfin, sous l'ère britannique, l'île Maurice devint l'une des premières et des principales destinations de l'engagisme (environ un demi-million d'engagés, très majoritairement indiens, entre 1834 et les débuts du XX<sup>e</sup> siècle).

Provenant de communautés diverses, les engagés indiens sont néanmoins majoritairement de religion hindoue, de castes agricoles et de langue et culture bhojpurie (issus des états actuels du Bihar et de l'UttarPradesh). Ils remplacent les esclaves dans les champs de canne à sucre et héritent également de leurs lieux de résidence dans les camps de plantation. Rapidement majoritaires démographiquement, les Indiens révolutionnent l'équilibre initial de cette société créole. Ils accèdent à la propriété foncière à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle puis acquièrent rapidement un poids politique certain, jusqu'à - depuis l'indépendance - monopoliser le pouvoir politique. C'est dans ce cadre récent d'hégémonie (politique et culturelle) de la communauté de descendants d'engagés hindous bhojpuris qu'il faut penser les relectures de l'histoire de l'engagisme qui, depuis deux décennies, accompagnent à Maurice revendications identitaires et projets patrimoniaux.

Dans ce contexte d'évolution rapide, d'oubli systématique ou de déni de l'histoire, et de reconstruction d'une indianité, je discuterai le destin de success-story des descendants d'engagés à Maurice, mais aussi leur tentation de se désolidariser d'une identité nationale partagée avec les autres communautés (notamment les descendants d'esclaves). J'argumenterai que la discussion des enjeux identitaires des « descendants d'engagés » à Maurice impose de considérer conjointement les racines indiennes, la structure de la société de plantation mauricienne et les enjeux de la construction nationale contemporaine.

### **Descending from indentured laborers in Mauritius: India, the plantation and the nation**

Mauritius is a young nation (independent since 1968), a land without any native population inhabited through various migratory movements, and whose history is deeply embedded in indenture.

The island was successively colonized by the Dutch and the French (1715-1810), who imported slaves from African and Madagascar but also from India. Under British rule, half a million indentured laborers, most of them Indians, came to Mauritius from 1834 to 1907.

Coming from very diverse communities, Indian indentured laborers are nonetheless mainly Hindus from agrarian castes and Bhojpuri culture (from nowadays Bihar and Uttar Pradesh states in North India). They were brought to replace slaves in the sugar cane fields and they also inherited their residence in the plantation camps.

Quickly a demographic majority in Mauritius, the Indian indentured radically changed the initial balance of the Creole society. They gained access to land owning in the end of the 19th century, and soon politically organized themselves until monopolizing political power since independence.

It is this very context of political and cultural hegemony of the descendants of Hindu Bhojpuri laborers that gives sense to the current re-readings of indenture history that have been going hand in hand with identity claims and patrimonial stakes in Mauritius for about two decades. In a very rapidly changing society where silences, memory lapses and denials seem systematic, and where claims to indianness are getting stronger, I will discuss the success-

story of descendants of indentured laborers, but also their temptations to break away from a national identity shared with other Mauritian communities (most of all slave descendants). I will argue that any discussion of identity stakes among Mauritian descendants of indentured laborers demands to consider jointly the Indian roots, the structure of the Mauritian plantation society, and the processes at stakes concerning the contemporary national construction.